

بيتي



BEITY

BEITY | 2016

**FEMMES EN EXCLUSION
PROFILS ET PARCOURS
DE VIE**

AVERTISSEMENT

Ce rapport statistique de l'année 2016 est le fruit d'un travail collectif et pluridisciplinaire.

Il a été établi sur la base des données du **Centre de jour, d'accueil et d'orientation des femmes victimes de discriminations, de violences de genre et d'exclusions**.

Ces données ont été recueillies et recoupées par :

- **Mawaheb ZOUBEIER**, Directrice générale du Centre de jour
- **Hédia MSOLLI**, Assistante sociale
- **Nawel IDOUDI**, Assistante sociale
- et la rédaction de **Sana BEN ACHOUR**, Présidente de l'association BEITY.

Il ne comprend pas les statistiques de l'espace Sidi Ali Azouz dont l'inauguration a eu lieu le 5 octobre 2016 et qui fera l'objet d'un rapport spécifique, fin décembre 2017.

Table des matières

INTRODUCTION	4
I – FEMMES VICTIMES DE DISCRIMINATIONS, DE VIOLENCES ET D’EXCLUSIONS : PROFILS SOCIODEMOGRAPHIQUES	
I-1) TRANCHES D’AGE	6
I-2) NIVEAUX DE SCOLARISATION	7
II- CONTEXTE FAMILIAL ET PARCOURS CONJUGAUX	8
II-1) STRUCTURES FAMILIALES	8
II-2) PARCOURS CONJUGAUX	9
III- CONDITIONS DE VIE SOCIO-ECONOMIQUES	11
III-1) EMPLOIS ET ACTIVITES	11
III-2) CONDITIONS DE LOGEMENT ET D’HABITAT	12
III-3) VIOLENCES DE GENRE	13
IV- INTERVENTIONS, ACCOMPAGNEMENTS ET PRISE EN CHARGE	14
IV-1) LES HEBERGEMENTS	15
IV-2) PRISE EN CHARGE JURIDIQUE ET ACCES A LA JUSTICE	17
IV-3) LES PRISES EN CHARGE PSYCHO-MEDICO-SOCIALES	18
IV-4) RENFORCEMENT DES COMPETENCES, FORMATIONS ET REINSERTION SOCIO-ECONOMIQUES	19
CONCLUSION-RECAPITULATION	21
REMERCIEMENTS	22

INTRODUCTION

Durant l'année 2016, BEITY - dont l'Unité de jour, d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des femmes victimes de discriminations, de violences de genre et d'exclusions est l'interface-, a assuré l'accueil et la prise en charge de **118 femmes nouvellement arrivées**, portant le total général des bénéficiaires à **449**, ainsi réparties par année d'exercice.

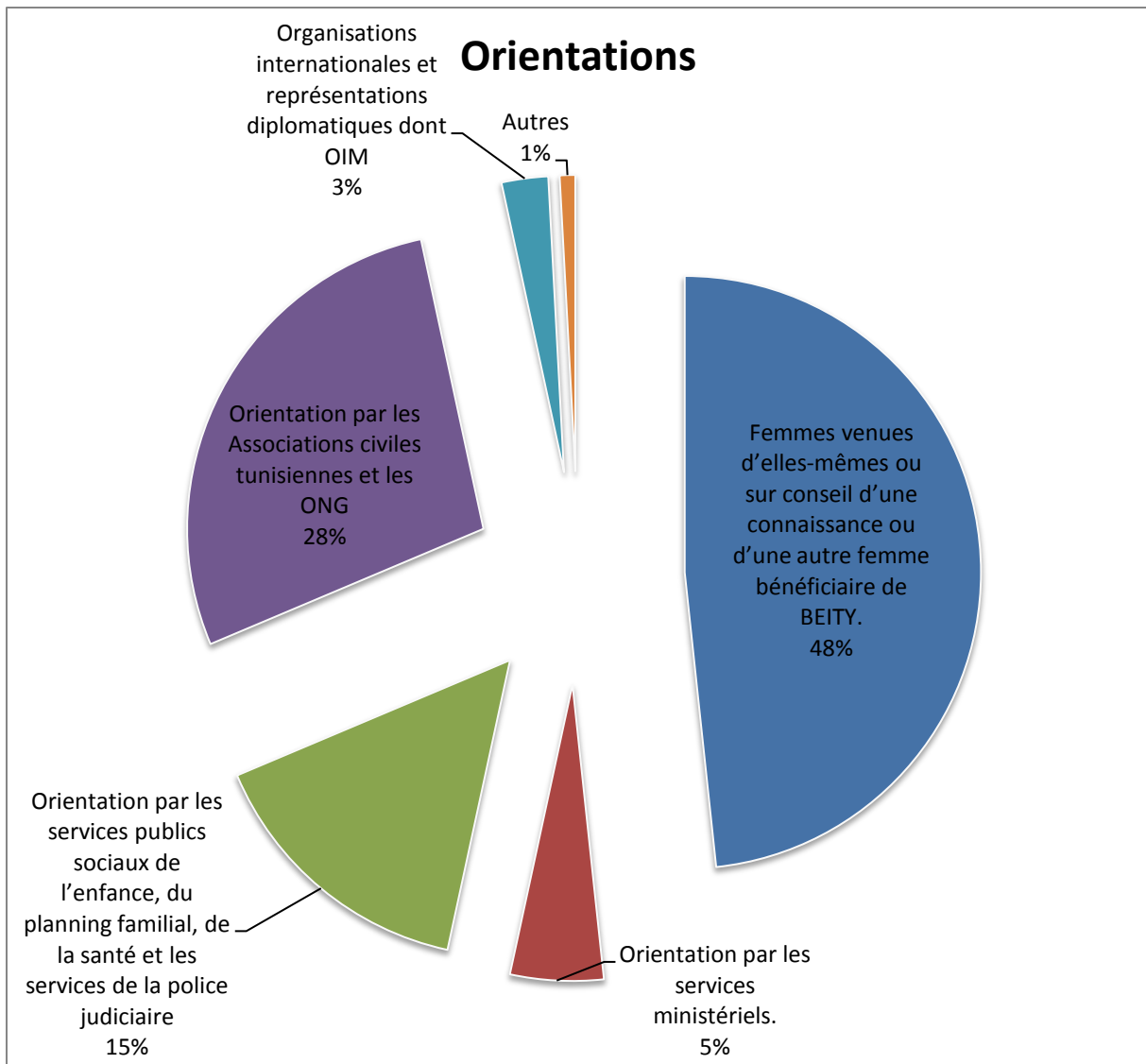
Tableau 1 : RECENSEMENTS PAR ANNEE

ANNEE	FEMMES
2012 (Décembre)	5
2013	91
2014	110
2015	125
2016	118
Total	449

Tableau 2 : RECENSEMENT ANNEE 2016

SEMESTRE 1 (Janvier- juin 2016)	SEMESTRE 2 (1 ^{er} Juillet-31 décembre)	TOTAL
54	64	118

ORGANISMES ORIENTATEURS	SEMESTRE I	SEMESTRE II	TOTAL 2016
Femmes venues spontanément ou sur conseil d'une connaissance ou d'une autre femme bénéficiaire de BEITY.	34	23	57
Orientation par les services ministériels (MAFFE et MAS), l'IVD, les administrations régionales (Wilaya et Délégations), les services municipaux.	2	4	6
Orientation par les services publics sociaux de l'enfance, du planning familial, de la santé et les services de la police judiciaire (DPE, CEDIS ZAHROUNI, CIJE, Maternité Wassylla Bourguiba, ONFP (Bardo), Hôpital Charles Nicole.	6	12	18
Orientation par les Associations civiles tunisiennes et les ONG = ATFD, AFTURD, AMAL, ESSABIL, Les ami-e-s de l'INPE, Ass. UNIVERSELLE, TERRE d'ASILE, OXFAM, OMCT, SOS Village, SANTE SUD, EUROMED, AVOCATS SANS FRONTIERES)	10	23	33
Organisations internationales et représentations diplomatiques dont l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)	1	2	3
Autres	1	-	1
TOTAL	54	64	118



Ce graphique illustre l'importance de notre collaboration avec les associations de la société civile tunisienne ainsi qu'avec les services publics sociaux.

Durant l'année 2016, BEITY s'est chargée du cas de **12 femmes de nationalités étrangères**, résidentes, migrantes, exilées ou réfugiées venant de :

- **La Syrie (02)**
- **La Côte d'Ivoire (03)**
- **La Libye (04)**
- **L'Algérie (02)**
- **Les Pays-Bas (01)**

Certaines résidentes sont mariées à des Tunisiens avec lesquels la vie de couple a basculé dans la violence et la maltraitance. D'autres, poussées à l'exil par les guerres et les conflits armés qui ravagent leurs pays depuis 2011, sont venues se réfugier seules ou en familles en Tunisie. Démunies, contraintes de tout laisser derrière elles, elles sont sans ressources durables dans un pays lui-même gangrené par le chômage, le déficit institutionnel de prise en charge et le regard stigmatisant de la collectivité. Un autre groupe est constitué des femmes,

seules ou en couple venues travailler en Tunisie. « Affectées » auprès de familles tunisiennes à des emplois domestiques et à des travaux de ménages moyennant salaires dérisoires, elles se sont trouvées en situation d'exploitation, voire de servitude, que la nouvelle loi organique de prévention et de lutte contre la traite des personnes sanctionne désormais. [Juillet 2016]

I – FEMMES VICTIMES DE DISCRIMINATIONS, DE VIOLENCES ET D'EXCLUSIONS. PROFILS SOCIODEMOGRAPHIQUES

I-1) TRANCHES D'AGE

BEITY accompagne en général des femmes majeures de plus de 18 ans, victimes de discriminations, de violences de genre et d'exclusion. Il n'est pas exclu toutefois que des enfants de moins de 18 ans soient pris en charge, notamment en cas de violences sexuelles. En fait, la précarité et la vulnérabilité atteignent toutes les tranches d'âges avec accroissement des risques pour les plus jeunes – dont le nombre progresse d'année en année - ainsi que pour les personnes âgées – de plus en plus isolées- que BEITY oriente généralement vers des structures plus spécialisées de prise en charge, quand elles existent.

Tableau 3 : TRANCHES D'AGES

TRANCHES D'AGES	NOMBRE DE FEMMES
- 18 ans	1
18-19 ans	6
20-24ans	16
25-29 ans	16
30-34 ans	20
35-39 ans	18
40-44 ans	12
45-49 ans	11
50-54 ans	10
55-59 ans	2
60-64 ans	5
65 ans et +	1
TOTAL	118

Si les moins de 30 ans (39 femmes) représentent 33,05 % de la population, la proportion la plus forte se situe néanmoins dans la tranche d'âge 30-49 ans correspondant à 51,8% de l'effectif soit, une population en âge d'activité, relativement jeune. Les plus de 50 ans représentent 15,25% de la population. Concernant les Jeunes, dont l'âge varie entre 17 et moins de 25 ans, leurs histoires sont emblématiques du cercle infernal des inégalités et des violences. Sur les 24 jeunes, 2 sont de nationalité étrangère, mariées à des Tunisiens, victimes de violences conjugales. Quatre ont un niveau primaire, 8 un niveau de collège, 7 un niveau secondaire et 5 un niveau supérieur (dans 3 cas sur 5 une année après le bac et 2 en Mastère).

I-2) NIVEAUX DE SCOLARISATION

Le recensement général de la population et de l'habitat (INS, 2014) fait état d'un taux général **d'analphabétisme de 18,8 % atteignant pour les femmes 25%**. Pourtant, les statistiques générales du pays placent la courbe de scolarisation au primaire à 98,5% soit, 98,8% pour les filles et à 98,3% pour les garçons. Au niveau du collège le taux net de scolarisation ajusté est de 90,0%, soit 90,2% pour les filles et 89,7% pour les garçons [*U.E, Profil genre de la Tunisie, 2014*].

En réalité, les décrochages et les ruptures scolaires représentent depuis quelques années une donnée particulièrement remarquable, dépassant selon les experts le seuil « tolérable ». Plus de 100.000 élèves quittent l'école avant d'avoir terminé un cycle selon le ministère de l'éducation. En 2012-2013, 108 000 abandons ont été enregistrés. En **2015, malgré un léger fléchissement, 106 000 élèves ont quitté l'école**. C'est ce facteur de vulnérabilité par l'échec scolaire et l'abandon avant la fin d'un cycle ou l'obtention d'un diplôme dont rend compte le tableau ci-après.

Tableau 4 : NIVEAU DE SCOLARISATION /2016

NIVEAU DE SCOLARITE	NOMBRE DE FEMMES	%
Non scolarisées	6	5,08%
Primaire	38	32,20%
Collège	22	18,64%
Secondaire	35	29,66%
Supérieur	17	14,40%
TOTAL	118	100%

A la différence des indicateurs nationaux, les abandons scolaires de la population de BEITY sont particulièrement importants au primaire avec **41,9%**. Au Collège et au Secondaire, le pourcentage est respectivement de **20,1% et de 22,5%**. Le plus remarquable est paradoxalement le relèvement du niveau d'instruction des femmes en situation de précarité, désormais dotées de diplômes supérieurs allant jusqu'au mastère spécialisé (bac +5). Ceci n'a rien d'étonnant dans un pays où les femmes, quoique davantage présentes que les hommes dans l'enseignement supérieur avec un ratio Femmes/Hommes de 162% en 2015, représentent moins d'un tiers de la force de travail tunisienne (Banque Mondiale, 2015) et connaissent une aggravation du taux de chômage à 25,6% par rapport à 14,6% pour les hommes (UE, 2014). Les tranches d'âge rapportées aux niveaux de scolarité donnent les profils suivants :

Tableau 5 : TRANCHES D'AGE/NIVEAU DE SCOLARITE/2016

AGES	Non Scolarisées	Primaire	Collège	Secondaire	Supérieur	Total
17-19	-	2	4	1	-	7
20-29	-	5	11	8	8	32
30-39	3	14	5	11	5	38
40-49	2	8	2	8	3	23
50-59	1	6	-	4	1	12
60+	-	3	-	3	-	6
Total	6	38	22	35	17	118

II - CONTEXTE FAMILIAL ET PARCOURS CONJUGAUX

Les structures et les configurations familiales en Tunisie connaissent depuis des décennies d'importantes transformations en dépit de la prégnance du modèle de la famille traditionnelle. Une diversification de la structure familiale est en cours. Elle aurait pour facteurs l'évolution des comportements matrimoniaux dans les sociétés modernes, les nouvelles affirmations de l'individu-citoyen, les nouveaux modèles d'échanges (dont l'urbanisation) et de communications. Ce phénomène est perceptible en Tunisie, même si les recensements nationaux et les enquêtes sectorielles n'en donnent pas toujours des indications suffisantes. Le recul de l'âge au mariage (29 ans pour les femmes, 32 ans pour les hommes), le divorce (1,3% avec 0,7% pour les hommes et 1,9% pour les femmes en 2014), le célibat (36,9 % avec 58,8% pour les hommes et 56,5% pour les femmes), les recompositions familiales, les mariages mixtes, sont des indicateurs du changement social et des nouvelles trajectoires de vie. Face à ces nouveaux comportements, le mariage demeure en tout état de cause une institution bien ancrée.

II-1) STRUCTURES FAMILIALES

Concernant la population de BEITY, **une forte majorité, soit 70%** vit en situation « d'isolement » pour célibat (18,6%), divorces (17,7%), divorces en cours (5,9%), séparation de fait (15,2%), maternité célibataire (13,5%), veuvage (5%). Sur les 70% (soit 90 femmes), **les dissolutions conjugales - au nombre de 45 - représentent 51,1% des cas.**

Les femmes dites « mères célibataires » - concept sur lequel BEITY émet des réserves – représentent d'année en année en moyenne **15% de la population totale**. On enregistre les fréquences suivantes : **12 femmes en 2013 (soit 13.04%), 18 en 2014 (18.36%), 22 en 2015 (16.92%) et 16 en 2016 (13.5%)**. Le recueil *Mères célibataires au Maghreb, 2016*, réalisé à partir des expériences de Santé Sud, Insaf (Maroc), SOS femmes en détresses (Algérie), Réseau Aman enfance (Tunisie), fait état d'une estimation entre 1200 et 1600 le nombre annuel des naissances hors mariage dont le tiers se concentre dans la région du Grand Tunis.

Tableau 6. STATUT MATRIMONIAL/2016

SITUATION MATRIMONIALE	NOMBRE DE FEMMES	%
Mariées	28	23,7
Célibataires sans enfants	22	18,6
Divorcées	21	17,7
Séparées	18	15,2
Mères- célibataires	16	13,5
En cours de divorce	07	5,9
Veuves	06	5
TOTAL	118	100%

Une forte majorité, **soit 73 femmes sur 118** représentant **61,8%** est fragilisée par des réalités parentales difficiles : 27,3% (soit 20 femmes) ont perdu leurs deux parents, tandis que 24

(soit 34,2%) ont perdu leur père et 11 (soit 15%) leur mère, enfin, 20 (soit 27,3%) sont de parents divorcés. Deux sont de père inconnu, enfants dits de « mère célibataire » victimes de l'ostracisme social ambiant et du déficit de la prise en charge publique.

SITUATION DES PARENTS (Sur déclaration)	NOMBRE DE FEMMES	%
Parents en couple (mariés)	45	38,1
Parents décédés	20	16,9
Parents Divorcés	14	11,8
Parents Inconnus	1	0,8
Père décédé	24	20,3
Mère décédée	11	9,3
Père inconnu	02	1,6
Parents séparés (de fait)	01	0,8
TOTAL	118	100%

Ces vécus se doublent de parcours de maternité assez représentatifs de la situation démographique générale du pays en milieu urbain avec un nombre d'enfants se situant entre 1 et 3. **Sur les 118 femmes, 33 ont un seul enfant (soit 27,9%), 28 en ont 2 (soit 23,7%) et 21 en ont 3 (soit 17,7%). Ces trois classes constituent le plus gros de l'effectif (82 femmes) soit, 69,4% de l'ensemble.**

NOMBRE D'ENFANTS	NOMBRE DE FEMMES	% femmes/ enfants
0	28	23,7
1	33	27,9
2	28	23,7
3	21	17,7
4	4	3,3
5	2	1,69
6	1	0,84
7	1	0,84
191	118	100%

II-2) PARCOURS CONJUGAUX

En vérité, ces tableaux statistiques et forcément figés ne donnent pas à voir les parcours de vie ni à rendre compte des évolutions de statuts et des séquences de la vie familiale. Pour mieux comprendre les différentes trajectoires et saisir la complexité des parcours familiaux, d'autres indicateurs croisés sont nécessaires.

Au plan du statut matrimonial (la situation conjugale d'une personne au plan légal) **rapporté aux tranches d'âge**, c'est dans la tranche d'âge 30-39 ans que le taux des divorces, de séparations ou de divorces en cours est le plus fort avec 18 cas sur 45, représentant 40% de

l'ensemble. Vient en deuxième position la tranche d'âge 40-49 ans où l'on enregistre 11 cas constitutifs de 21,4% de l'ensemble. En troisième, arrive la tranche d'âge 20-29 ans avec 7 cas sur 45, soit 15,5%. Ces tranches médianes n'excluent pas les extrêmes comme en témoigne le parcours de cette mineure mariée précocement par le juge à 13 ans révolus, sur la base du fameux article 227 bis qui permet au violeur d'épouser sa victime mineure dite « consentante ». La vie « conjugale » de la jeune s'est ponctuée de multiples ruptures et retour en couple. La dernière séparation a eu lieu à moins de 18 ans et date de 6 mois à l'arrière à compter du 1^{er} accueil par BEITY (22-08-2016). C'est dire encore une fois les aberrations de cette disposition juridique qui organise le mariage des mineures dans l'idée de sauver l'honneur des familles d'une relation ou d'une grossesse hors mariage.

TRANCHES D'AGES	FEMMES EN RUPTURES	%
18 -19 ans	1	2,2
20-29 ans	7	15,5
30-39 ans	18	40
40-49 ans	11	21,4
50-59 ans	5	11,1
60 -69ans	2	4,4
70 + ans	1	2,2
TOTAL	45	100%

Le nombre d'enfants par femme rapporté au statut matrimonial donne la mesure du cumul des vulnérabilités qui poussent certaines femmes vers BEITY. Sur les 33 femmes ayant à charge un enfant, 28 (soit 84%) sont divorcées ou célibataires. De même, sur les 28 femmes ayant à charge 2 enfants, 11 sont en couples (39,2%) tandis que 13 sont divorcées (46,4%).

Nombre Enfants	MARIEES	DIVORCEES	CELIBATAIRES	VEUVES	TOTAL
0	-	4	22	2	28
1	5	14	14	-	33
2	11	13	2	2	28
3	8	13	-	-	21
4	2	1	-	1	4
5	-	1	-	1	2
6	1	-	-	-	1
7	1	-	-	-	1
TOTAL	28	46	38	6	118

Au plan de la santé sexuelle et reproductive, **seules 20 femmes sur 118** (soit 16,9%) utilisent des moyens contraceptifs, **tandis que 36 (soit 30,5%) ont eu recours à l'IVG**. Rapportés à l'âge du jour de leurs déclarations puis à la situation matrimoniale selon usage ou non de contraception ou IVG, les croisements donnent les résultats suivants, sachant que la combinaison entre contraception et IVG concerne 27 femmes.

Tableau 11. CONTRACEPTION/ IVG/AGE/2016

AGE	CONTRACEPTION	IVG	TOTAL
17-19	Non	Oui	0
20-29	Non	Oui	9
30-39	Non	Oui	6
40-49	Non	Oui	7
50-59	Non	Oui	3
60+	Non	Oui	2
TOTAL			27

Tableau 12. CONTRACEPTION/ IVG/SITUATION MATRIMONIALE / 2016

CONTRACEPTION	IVG	SITUATION MATRIMONIALE	TOTAL
Non	Oui	Mariées	8
Non	Oui	Mères-célibataires	3
Non	Oui	Veuves	2
Non	Oui	célibataires	13
Non	Oui	Divorcées	3
TOTAL			27

Ces deux tableaux sont symptomatiques des « renoncements » politiques en matière de santé publique sexuelle et reproductive. On enregistre en premier lieu l'absence de toute campagne de sensibilisation et de toute formation ou éducation sexuelle touchant les jeunes et les adolescent-e-s en vue de les amener à respecter leurs corps, à se protéger aux moyens de la contraception et à entrer en sexualité sans dommages (moral ou physique) pour eux et pour le partenaire. Les réponses données à certaines questions des écoutantes de BEITY montrent l'ampleur de l'ignorance du corps et de la sexualité par les jeunes femmes. Par ailleurs, on constate hélas, de plus en plus de difficultés d'accès à l'IVG dont la pratique est rendue difficile du fait de: **1)** la réduction des services de maternité consécutive à la fermeture des blocs opératoires des Centres du planning familial ; **2)** l'inertie des hôpitaux publics à prendre le relai de l'IVG médicamenteuse ; **3)** les contrôles dissuasifs en dérogation à la loi où l'on exige des jeunes entre 18 et 20 ans l'autorisation du père ; **4)** les discours culpabilisants et les regards stigmatisant l'IVG [ATFD-OXFAM, *Le droit à l'avortement en Tunisie 1973-2013*].

III - LES CONDITIONS DE VIE SOCIO-ECONOMIQUES

La précarité des conditions générales de vie est inéluctablement influencée par le chômage et la précarité de l'emploi.

III-1) EMPLOIS ET ACTIVITES

Les femmes qui viennent vers BEITY occupent le plus souvent de petits boulots et sont employées à des travaux « subalternes » peu valorisants et peu gratifiants. Rares sont les

femmes qui, au moment du premier accueil, ne sont pas en situation de chômage prolongé, d'arrêt de travail ou d'emplois occasionnels et précaires. **Sur les 118 femmes, 88 sont au chômage, soit 73,7% de l'ensemble, tandis que les 27 travailleuses occupent les services de ménages domestiques ou d'entreprises (12) et les petits emplois du secteur informel (7) ou du secteur public (04) et privé (04).** Leurs difficultés sont d'autant plus insurmontables qu'elles sont souvent seules à assumer l'entretien des enfants et que les salaires touchés sont très modiques (allant de 180 DT/mois à 300 DT/mois, à un peu plus, si la chance leur sourit).

Tableau 13. EMPLOI ET ACTIVITES	
EMPLOIS ET OCCUPATIONS	NOMBRE DE FEMMES
Chômage	88
Ménages	12
Commerces informels (Vendeuse, coiffure, couture, secrétaire)	7
Ouvrières du secteur privé. (Centre d'appel, textile, hôtellerie)	04
Ouvrières du secteur public. (Assistante sociale, fonctionnaire, aide infirmière, retraitées de l'enseignement)	04
Etudiantes (supérieur)	03
TOTAL	118

L'écrasante majorité est dépourvue de toute couverture sociale, hormis 25 personnes bénéficiant directement ou par mariage ou veuvage de la CNRPS, la CNSS ou la CNAM alors que 13 disposent des subventions que l'Etat Tunisien accorde aux personnes sans soutien dans le cadre du **Programme national d'aide aux familles nécessiteuses (PNAFN)** et dont l'efficacité contre l'extrême pauvreté est controversée, en raison de leur perception par les personnes autres que celles pour lesquelles elles ont été destinées à l'origine [**CRES-INS-BAD, *Evaluation de l'impact des subventions alimentaires et des programmes d'assistance sociale sur les populations pauvres et vulnérables*, juin 2013**]. Cette aide comporte actuellement une subvention de **150 DT**, assortie de l'assistance médicale gratuite (**carte de soins blanc**) ou de l'assistance médicale de tarif réduit (**10 femmes**) (carte de soins jaunes (7DT l'enregistrement en consultation médicale)).

Tableau 14: PROTECTION ET COUVERTURES SOCIALES	
PROTECTION ET COUVERTURE SOCIALE	NOMBRE DE FEMMES
Sans couverture aucune	70
Subvention PNAFN (subvention 150 DT/mois + AMG 1) + Assistance médicale gratuite (AMG) 1 (carte blanc)	13
Assistance médicale de tarif réduit (carte Jaune)	10
CNAM, CNSS, CNRPS	25
TOTAL	118

III-2) CONDITIONS DE LOGEMENT ET D'HABITAT

A ces difficultés s'ajoutent les aléas liés aux conditions d'habitat. **40% (soit 52 femmes)** ont des parcours d'habitat ponctués d'itinérance (y compris l'itinérance locative), de transit par la rue, les abris de fortune, l'hébergement public, l'accueil provisoire, le « dépannage » occasionnel par une amie, un proche ou une connaissance.

Tableau 15 : **CONDITIONS D'HABITAT**

HABITAT	FEMMES
Locataires	26
Logement à titre gracieux	23
Hébergement gratuit chez les parents	23
SDF	18
Propriétaires	07
Domicile conjugal	07
Foyer privé	03
Hébergement gratuit chez les beaux parents	03
Centre Zahrouni	02
Hébergement gratuit chez les proches	02
Occupant de fait	02
Hôtel	1
Famille d'accueil	01
Total	118

III-3) VIOLENCES DE GENRE

Femmes victimes d'exclusions, elles sont aussi - dans la quasi-totalité des cas- victimes de violences multiformes familiales, conjugales, institutionnelles et de la collectivité. **56 femmes (soit, 47,4%) se plaignent de maltraitance physique et d'actes de brutalité** : coups, blessures par objets contondants, brûlures, morsures, strangulations. Ces violences sont le fait du partenaire (l'époux, l'ex-époux, le compagnon), mais aussi du frère, du père, du fils, de la belle-mère, voire des agents de sécurité et de l'ordre.

Les violences, qu'elles qu'en soient les formes, entraînent des sévices corporels et traumatiques durables. Les violences psychologiques ressenties constituent, dans la totalité des cas, l'ordinaire de leur vie conjugale ou familiale : insultes, propos dégradants sur leur physique ou leurs comportements ou leurs opinions, avec souvent des restrictions de leur champ de manœuvre et de libertés de circulation. Les violences les plus récurrentes, vécues comme traumatiques, sont pour **33 femmes sur 118 (33,2%)** : l'abandon de famille, le non acquittement des pensions alimentaires, l'obstruction au travail et aux revenus, la confiscation des documents officiels et d'identité (CIN, passeport, carnet de soins et autres) et des biens personnels (portables), voire le saccage des équipements acquis (T.V), l'exploitation économique par le travail forcé, la main mise sur les parts d'héritage, les licenciements abusifs.

Dix femmes font le récit des violences sexuelles, allant du viol commis par le partenaire intime dont l'époux (rapports forcés et contraints entraînant en cas de refus des sévices corporels) ainsi qu'au harcèlement sexuel sur les lieux de travail, passant par les pratiques

sexuelles jugées dégradantes, jusqu'à l'inceste et aux attouchements à un jeune âge par un proche.

34 femmes seulement (soit 28,8% de l'ensemble) disposent d'un certificat médical initial (CMI), document de base médico-légal délivré à une victime d'un dommage, attestant du degré d'incapacité et du nombre de journées de repos. C'est depuis le 30 mai 2014 qu'un CMI gratuit a été institué en Tunisie par circulaire du ministre de la santé (Mohamed Salah Ben Ammar) au profit des femmes victimes de **violences conjugales**. [Circulaire 39/2014]. Ce document est le premier moyen de preuve pour une action judiciaire en réparation du préjudice et sa qualification juridique par le juge.

IV- INTERVENTIONS, ACCOMPAGNEMENTS ET PRISE EN CHARGE

BEITY s'est fixée l'objectif d'apporter un appui aux femmes victimes de discriminations, de violences et d'exclusion, sur la base d'une approche fondée sur les droits humains et sur l'égalité de dignité des personnes. C'est pourquoi, tout en se mobilisant par le plaidoyer auprès des institutions publiques - dont c'est la responsabilité politique et morale d'éradiquer les violences et la pauvreté-, BEITY s'est voulue d'emblée solidaire des femmes qui souffrent d'une imbrication d'oppressions et de discriminations. Son approche globale et transversale vise l'intervention multisectorielle suivante.

- Les femmes sont informées des dispositifs publics et /ou associatifs d'hébergement d'urgence et sont orientées vers eux et accompagnées (centre d'intégration, centre de défense sociale, association AMAL pour la mère et l'enfant, l'espace d'accueil TAMKIN (AFTURD), l'espace 13 août (UNFT), l'Institut national de protection de l'enfance, Essabil et autres).
- Les femmes sont protégées de la rue ou de l'éviction du domicile ou des autres risques. Elles sont accompagnées et soutenues dans leurs démarches d'urgences ou de logement décent : nuitées d'hôtels ou en centre public, hébergement d'urgence, appui à l'hébergement de stabilisation ou en autonomie, appui à l'accès au logement décent
- Les femmes sont informées de leurs droits civils et socio-économiques et sont soutenues dans leurs démarches judiciaires et/ou administratives pour le recouvrement de leurs droits : régularisation des papiers d'identité et de séjour, accès aux subventions, à la pension alimentaire, au divorce, au droit de visite, à l'action en recherche de paternité, aux biens et à l'héritage, aux dommages et intérêts pour fautes ou violences, à la sortie du territoire, et autres.
- Les femmes sont sensibilisées à leur état de santé et à celui de leurs enfants et sont suivies en structures publiques ou privées de soin, de planning en santé sexuelle et reproductive et autres.
- Les femmes sont informées des dispositifs publics, privés ou associatifs de formation et sont appuyées et soutenues dans leurs démarches pour l'acquisition de compétences et le renforcement de leurs aptitudes

- Les femmes sont appuyées dans leurs recherches d'emploi et le montage de leurs projets économiques et sont soutenues en éducation financière, en appui et gestion de projet.

Durant l'année 2016, les interventions ont concerné 108 femmes sur 118. Après accueil et premiers entretiens, 10 ne sont plus revenues vers BEITY, soit qu'elles ont été mal orientées (leurs demandes ne rentrant pas dans le champ de compétences de BEITY) soit, qu'elles ont trouvé par elles-mêmes solutions à leurs problèmes.

Concernant les 108 femmes restantes, **les interventions ont totalisé en nombre 249 soit en moyenne 20 interventions par mois**. Ces interventions multiformes se déclinent en divers types d'actions dont voici les tableaux et le descriptif.

VI-1) LES HEBERGEMENTS

L'hébergement d'urgence : Il consiste à répondre au plus pressé pour éviter aux femmes et à leurs enfants la rue et les situations de détresse. Il est réalisé soit directement par BEITY **en nuitées d'hôtel** pouvant aller jusqu'à deux semaines, soit par coordination auprès du **Centre Public Zahrouni**. Il s'agit de la seule structure publique d'hébergement d'urgence sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales (MAS). D'une capacité de 36 à 45 lits, le Centre a pour mission la prise en charge des « *personnes sans abri ou privées d'un soutien matériel ou moral, des enfants menacés et des autres cas sociaux qui nécessitent une protection spécifique* ». L'hébergement y est provisoire avec réintégration dans d'autres structures. Zahrouni est en réalité un complexe qui regroupe trois grandes unités spécialisées à destination des personnes démunies, des mineurs sans soutien, des familles.

L'hébergement de transit : Imaginé en partenariat entre les structures en charge des personnes migrantes (réfugiées, exilées, séjour de travail etc.) comme l'OIM ou Terre d'Asile Tunisie (la Maison du Droit et de la Migration), l'hébergement de transit est assuré par BEITY sur une période de quatre mois au profit des femmes en situation de retour volontaire dans le pays d'origine ou le pays d'accueil.

L'hébergement de stabilisation : Il consiste à admettre en structure d'hébergement et de prise en charge spécialisée, les femmes en difficultés pour une durée plus ou moins longue (selon les besoins) pouvant aller de quelques semaines à quelques mois. L'hébergement de stabilisation s'accompagne d'une intervention multisectorielle de prise en charge médicale, psycho-sociale, juridique et socio-économique. En plus de l'accueil au sein de sa nouvelle **structure d'accueil SIDI ALI AZOUZ**, espace d'hébergement d'une capacité de 30 lits, BEITY collabore avec trois principales structures associatives : **l'Association AMAL pour la famille et l'enfant** qui accueille les mères célibataires désirant garder l'enfant après accouchement, **le Centre TAMKIN à Sidi Thabet de l'AFTURD** – en fonction depuis mars 2016- qui accueille les femmes victimes de toutes formes de violences de genre, **l'espace 13 août de l'UNFT** qui a de nouveau ouvert ses portes .

L'hébergement en insertion socio-économique : C'est grâce à l'ouverture de son espace d'accueil et d'hébergement Sidi Ali Azouz que BEITY peut mettre en pratique son objectif

d'accompagnement en insertion économique et sociale. Cet hébergement d'une durée de 6 mois comprend toutes formes de coachings personnalisés et adaptés à la situation de la concernée. Une équipe pluridisciplinaire y travaille en étroite collaboration avec l'équipe du centre de jour. Cette équipe de jour et de nuit a été renforcée par la mise en place d'une unité de santé opérationnelle et performante fondée sur le bénévolat consenti par des professionnels de la santé et sur leur présence régulière : médecin, pédopsychiatre, laboratoire d'analyse, cabinet de radiologie et d'imagerie. La collaboration avec les structures publiques comme le centre de la Hafsia, l'hôpital Khéreddine et Mongi slim est très précieuse.

L'accompagnement en logement autonome conventionné avec BEITY. L'hébergement en centre collectif et communautaire étant nécessairement une solution toute provisoire, inscrite dans un processus vers l'autonomisation, BEITY a développé début 2016, une nouvelle stratégie d'intervention « hors les murs » en logement autonome conventionné. Elle consiste en une première étape à accompagner les femmes dans leurs recherches de logement (location) et à procéder à des visites des lieux pour évaluer le degré d'habitabilité du logement. La deuxième étape consiste à apporter un appui financier dégressif à la location sur la base d'une convention passée entre BEITY et la personne concernée. Cette démarche est placée sous la responsabilité d'une intervenante faisant office de « référente » assurant l'accompagnement et le suivi régulier. Elle concerne les femmes en processus d'insertion par l'emploi vivant seules ou avec enfant en âge de scolarisation. Cet appui prend en charge le cautionnement d'un mois ainsi que la totalité du loyer du premier trimestre permettant ainsi à la concernée d'épargner les salaires ou les revenus tirés de l'emploi ou des subventions. Le retrait de BEITY se fait par la suite progressivement par dégression trimestrielle jusqu'à désengagement total au quatrième trimestre.

L'appui au logement décent. Aide ponctuelle et exceptionnelle dans l'objectif de garantir le minimum des conditions du logement décent et de prévenir les risques de grande précarisation, il consiste tantôt à éponger les impayés des charges d'eau et d'électricité, tantôt à pourvoir les femmes en équipements nécessaires (cuisinière, matelas, couvertures, réfrigérateur) tantôt enfin, à apporter une contribution aux charges de nourriture et/ou du loyer en cas de menace d'expulsion ou de risques d'expulsion.

L'appui à l'accès au logement social : BEITY intervient régulièrement en démarches d'accès au logement social par l'appui technique, la confection et le montage des dossiers des demandes, le suivi auprès des instances concernées, notamment au niveau de la Wilaya (gouvernorat) et des collectivités locales.

Tableau 16 : HEBERGEMENTS ET LOGEMENTS	
Nuitées d'hôtel	19
Hébergement en centre public Zahrouni	5
Hébergement SIDI ALI AZOUZ	15
Hébergements en centres associatifs (AMAL/ TAMKIN, 13 août, Caritas, Saint Joseph	13
Suivi dossier de logement social (Wilaya)	2

Appui au maintien dans les lieux (foyer) et au logement (loyers)	4
Fourniture « Kit de vie »	1
Accueil de jour	3
SOUS -TOTAL	62

IV-2) PRISE EN CHARGE JURIDIQUE ET ACCES A LA JUSTICE.

Cette action est, à n'en pas douter, la plus déterminante en termes de stabilisation des personnes par le recouvrement des droits et l'accès à la justice : pension alimentaire, divorce judiciaire, dépôt des plaintes pour violences, attribution du nom patronymique, recherche en paternité, bail, autorisations administratives, réparations des préjudices, cartes de séjours, exécution des jugements, tutelle et garde des enfants, sorties du territoire, parts d'héritage, etc. Les femmes sont dans des situations désastreuses de précarité juridique. Ignorant tout de leurs droits (notamment de l'existence de l'aide légale) et soumises à l'arbitraire et au rejet ainsi qu'au manque de revenus, elles renoncent à l'action. **BEITY intervient sous forme de permanences en conseils juridiques ou d'actions judiciaires** au moyen d'une équipe de professionnel-le-s, praticiens du droit. Cette action est aujourd'hui renforcée par les partenariats et le réseau d'avocat-e-s constitué gratuitement autour de BEITY par l'intermédiaire de l'ONG internationale **Avocats sans frontières (ASF)** dans le cadre de leur projet de partenariat *Adala* ou par la mutualisation des ressources humaines de **Terre d'Asile et de l'OIM**. Une coordination avec des structures spécialisées comme la Commission juridique du Centre d'écoute des femmes victimes de violence de l'ATFD est mise en place autant que de besoins.

Tableau 17 : **PRISE EN CHARGE JURIDIQUE, LEGALE ET JUDICIAIRE**

Consultations et conseils juridiques	10
Actions en justice (Projet Adala, aide légale et actions directes)	25
Suivi des affaires juridiques antérieurement initiées par les femmes elles-mêmes	4
Exécution des jugements et recours aux huissiers de justice	10
Accompagnement vers police judiciaire et en audiences du tribunal	5
Formations et sensibilisation aux droits (Violences)	10
Recherche en paternité	2
Régularisation extrait de naissance	1
Régularisation CIN (coordination LET)	1
SOUS-TOTAL	68

IV-3) LA PRISE EN CHARGE PSYCHO-MEDICO-SOCIALE.

Le suivi psychologique ne concerne que les femmes en situation de traumatisme et de fragilité nécessitant un suivi de type professionnel, assuré par la **spécialiste psychologue de BEITY ou par orientation vers le Centre d'Assistance Psychologique des femmes victimes de violences de Ben Arous**. Ce suivi consiste à assurer de manière régulière des séances d'écoute et de suivi sur place ou en ambulatoire, selon les cas. Ces séances, dont l'objectif est de permettre aux femmes de verbaliser leur douleur et de reprendre confiance en elles, sont une étape clé du processus de reconstruction de soi.

C'est bien en santé sexuelle et reproductive que l'intervention de BEITY, sans être exclusive, s'avère la plus utile. Les statistiques de l'Unité de jour révèlent d'année en année que les trois quarts des femmes **ne pratiquent aucun mode de contraception**. En revanche plus du quart a **eu recours à l'IVG** - fort heureusement légalisée en Tunisie depuis 1963. Aussi BEITY intervient-elle en conseils, explications et orientations ainsi qu'en accompagnement vers les centres spécialisés du planning familial rebaptisés Centres de Santé de la Reproduction de l'ONFP, ou vers la maternité Wassyla Bourguiba ou encore vers l'Unité de santé de Sidi Ali Azouz, dirigée par une sage femme sénior.

Tableau 18 : **LES SUIVIS DE SANTE PHYSIQUE, PSYCHOLOGIQUE ET EN SSR**

L'orientation vers CAP BEN AROUS	1
L'écoute psychologique par BEITY	19
Consultations et suivis de santé physique	11
Accompagnement en IVG	2
SOUS-TOTAL	33

IV- 4) RENFORCEMENT DES COMPETENCES, FORMATIONS ET ACTIONS DE REINSERTION SOCIO-ECONOMIQUES

Participant de la stratégie d'autonomisation des femmes, diverses actions de renforcement des capacités ont été conçues et mises en place : les formations directement assurées par BEITY ou sur la base d'une coordination avec d'autres structures spécialisées de formation professionnelle (TAMS, Amal, centres privés professionnels) ; les actions en recherche d'emploi en coordination avec le bureau de l'emploi ; l'aide au montages de projets économiques avec le BTS ou d'autres structures comme ENDA inter arabe.

Tableau 19 : **RENFORCEMENT DES CAPACITES ET ACCOMPAGNEMENT EN INSERTION ECONOMIQUE**

Accompagnement en démarches professionnelles	2
Appui aux formations professionnelles (Amal et centres professionnels)	2
Intégration emploi	1
Aide à la recherche d'emplois	13

Appui financier au projet professionnel	1
Obtention d'autorisation pour activité économique et occupation temporaire sur domaine public	2
Aide contre le surendettement et à la stabilisation financière	3
SOUS-TOTAL	24

D'autres types d'accompagnement sont également mis en place, notamment au niveau de l'aide à la prise en charge des enfants, ou par l'intermédiaire d'autres structures d'accompagnement comme présenté dans les tableaux ci-dessous :

Tableau 20 : LES ACTIONS D'APPUI AUX ENFANTS

Récupération de l'enfant de l'INPE	1
Appui aux études et à la rentrée scolaire des enfants	10
Inscriptions scolaires	3
Inscriptions en jardins d'enfants municipaux	1
Assistance matérielle aux nourrissons	2
SOUS-TOTAL	17

Tableau 21 : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN COORDINATIONS AVEC D'AUTRES STRUCTURES

Coordination et intermédiation auprès d'autres structures publiques et associatives spécialisée (D.P.E, UPS,OIM, Tanassof- ATFD Centre d'écoute, ATL/MST/Sida etc.)	27
Orientations vers des institutions partenaires (Terre d'asile, INPE , DPE, ATFD, OIM, Médecins du Monde	10
Médiations familiales	3
Enquêtes sociales de terrain et suivis	5
SOUS-TOTAL	45

CONCLUSION-RECAPITULATION

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif des **249 interventions de prise en charge multisectorielle réalisées durant l'année 2016**

Tableau 22 : TYPES D'INTERVENTIONS	BENEFICIAIRES
HEBERGEMENTS ET LOGEMENTS	
Nuitées d'hôtel	19
Hébergement en centre public ZAHROUNI	5
Hébergement SIDI ALI AZOUZ	15
Hébergements en centre associatifs (AMAL/ TAMKIN, 13 AOUT, CARITAS, SAINT-JOSEPH)	13
Suivi dossiers de logement social (Wilaya)	2
Appui au maintien dans les lieux (foyer) et au logement (loyers)	4
Fourniture Kit	1
Accueil de jour	3
SOUS -TOTAL	62
LES ACTIONS D'APPUI AUX ENFANTS	
Récupération de l'enfant de l'INPE	1
Appui aux études et à la rentrée scolaire des enfants	10
Inscriptions scolaires	3
Inscriptions en jardin d'enfants municipal	1
Assistance matérielle aux nourrissons	2
SOUS-TOTAL	17
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN COORDINATIONS AVEC D'AUTRES STRUCTURES	
Coordination et intermédiation auprès d'autres structures publiques et associatives spécialisées (D.PE, UPS, OIM, TANASSOF- ATFD Centre d'écoute, ATL/MST/Sida etc)	27
Orientations vers des institutions partenaires (terre d'asile, INPE, DPE, ATFD, OIM, M . du Monde)	10
Médiations familiales	3
Enquêtes sociales de terrain et suivi du dossier social	5
SOUS-TOTAL	45
PRISE EN CHARGE JURIDIQUE, LEGALE ET JUDICIAIRE	
Consultations et conseils juridiques	10

Actions en justice (Projet Adala, aide légale et actions directes)	25
Suivi des affaires juridiques antérieurement initiées par les femmes elles-mêmes	4
Exécution des jugements et recours aux huissiers de justice	10
Accompagnement police judiciaire et en audiences du tribunal	5
Formations et sensibilisation aux droits (Violences)	10
Recherche en paternité	2
Régularisation extrait de naissance	1
Régularisation CIN (coordination LET)	1
SOUS-TOTAL	68
LES SUIVIS DE SANTE PHYSIQUES, PSYCHOLOGIQUES ET EN SSR	
L'orientation vers CAP BEN AROUS	1
L'écoute psychologique par BEITY	19
Consultations et suivis de santé physiques	11
Accompagnement en IVG	2
SOUS-TOTAL	33
RENFORCEMENT DES CAPACITES ET ACCOMPAGNEMENT EN INSERTION ECONOMIQUE	
Accompagnement en démarches professionnelles	2
Appui aux formations professionnelles (AMAL et centres professionnels)	2
Intégration emploi	1
Aide à la recherche d'emplois	13
Appui financier au projet professionnel	1
Obtention d'autorisation pour activité économique sur domaine public	2
Aide contre le surendettement et à la stabilisation financière	3
SOUS-TOTAL	24
TOTAL GENERAL DES INTERVENTIONS	249

Remerciements

Notre profonde reconnaissance va aux institutions publiques nationales et internationales pour le soutien politique, technique et logistique apporté à notre association depuis sa fondation, soutien sans lequel les résultats obtenus dans ce rapport n'auraient pas été possibles :

LE MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ; LE MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES AGEES ; L'UNFPA ; ONU-FEMMES, LA COOPERATION SUISSE ; LES COOPERATIONS NORDIQUES DE LA FINLANDE, LA NORVEGE, LA SUEDE, LE DANEMARK ; LA COOPERATION DES PAYS BAS ; L'IFC, DANNER ; CIDEAL ; OXFAM, LA FONDATION DU RESEAU EUROMED, L'OIM.

A tous nos généreux donateurs, hommes et femmes, nous exprimons notre profonde gratitude.

Nous remercions pour leur collaboration et leur confiance, les Associations Tunisiennes de la société civile, les Organisations internationales non gouvernementales et les Etablissements publics de prise en charge :

LE CENTRE D'ECOUTE ET D'ORIENTATION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE DE L'ATFD ; L'ESPACE 13 AOUT DE L'UNFT ; L'ASSOCIATION AMAL POUR LA MERE ET L'ENFANT ; L'ESPACE TAMKIN DE L'AFTURD ; LE CENTRE ZAHROUNI ; SOS VILLAGE-GAMMARTH ; LES AMIS DE L'INPE ; SANTE-SUD ; L'ASSOCIATION L'ART-RUE ; LES DELEGATIONS A LA PROTECTION DE L'ENFANCE DPE (TUNIS, MANOUBA, ARIANA, BEN AROUS) ; LE CENTRE D'AIDE PSYCHOLOGIQUE CAP BEN AROUS ; LE CENTRE DU PLANNING FAMILIAL LE BARDO ; LA DIRECTION DE LA PROMOTION SOCIALE DU MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ; LA DIRECTION DE L'ENFANCE DU MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES AGEES, AVOCATS SANS FRONTIERES (ASF), TERRE D'ASILE TUNISIE, LA MAISON DU DROIT ET DE LA MIGRATION, ATL MST/SIDA.

Nous tenons à remercier vivement pour leur généreuse contribution et leur implication bénévole : **ABDERRAHMAN ABDELKEFI** : Professeur de médecine en Hématologie ; **EMNA KALAI**, psychologue clinicienne ; **KHELIL HAMZA**, médecin radiologue ; **RAJA MRAD**, médecin biologiste, **AZZA BEN AYED**, pharmacienne biologiste. **AMJEDE DRIDI**, formatrice.

Les équipes de BEITY méritent ici un hommage spécial pour leur engagement sans faille et le sens du travail collectif :

SARRA ADJILI : Responsable chargée de la gouvernance de l'Espace Sidi Ali Azouz ; **LILIA AISSA** : Avocate intermittente de BEITY ; **AMIRA AKACHA** : Coordinatrice générale des projets BEITY ; **MEHDI BACCOUCHE** : Collaborateur, chargé des projets d'économie solidaire ; **NADIA BENZARTI** : Directrice générale de l'Espace Sidi Ali Azouz ; **RYM BELGAROU** : Avocate intermittente de BEITY ; **YOLDOZ BETAYEB** : Accompagnatrice, surveillante de nuit ; **EMNA**

BEN MESSAOUD: Accompagnatrice, surveillante de nuit ; **BILEL BEN TALEB** : Responsable, chargé de la stratégie d'insertion économique et sociale ; **AZIZA DBIBI** : chargée de l'accueil ; **Aida EL KAABI**: assistante de service ; **Raoudha FERCHCHI** : Responsable chargée de l'unité de cuisine ; **Wafa FRAOUES** : responsable chargée de l'hébergement ; **Zeineb GLANZA** : assistante d'administration ; **Nawel IDOUDI** : Assistance sociale du centre de jour ; **Hanen JENDOUBI** : Accompagnatrice surveillante de nuit ; **Samar MOUELHI** : Psychologue intermittente de BEITY ; **Hédia MSOLLI** : Assistante sociale du centre de jour ; **Moufida MHAMDI** : Assistante de cuisine ; **Nefissa REGUIGUI** : Responsable chargée de l'Unité de santé ; **Mawaheb ZOUBEIR** : sociologue, Directrice générale du Centre de Jour de BEITY

A tous les **membres du Comité Directeur ainsi qu'à nos adhérentes et adhérents** nous adressons nos remerciements les plus sincères pour leur bienveillance, leurs encouragements et leurs constants soutiens.

Tunis, le 27 janvier 2017